

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2197 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : El Guider Sadia

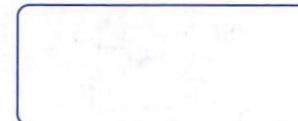
Date de naissance :

Adresse :

Tél. : ..... Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : ..... Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : .....

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :



# Conditions Générales

## POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

**C** = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien  
**CS** = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)  
**CNPSPY** = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre  
**V** = Visite de jour au domicile du malade par le médecin  
**VN** = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin  
**VD** = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade  
**VD** = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié  
**PC** = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie  
**K** = Actes de chirurgie et de spécialistes

**SF** = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence  
**SFI** = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme  
**AMM** = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute  
**AMI** = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière  
**AP** = Actes pratiqués par un orthophoniste  
**AMY** = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste  
**R-Z** = Electro - Radiologie  
**B** = Analyses

## POUR L'ADHERENT

- La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.
- Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.
- Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations
- Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

## LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

- L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE
- L'HOSPITALISATION EN HOPITAL
- L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU
- PREVENTORIUM
- SEJOUR EN MAISON DE REPOS
- LES ACTES EFFECTUES EN SERIE, il s'agit
- d'actes répétés en plusieurs séances ou actes
- globaux comportant un ou plusieurs échelons
- dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPEDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

## EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



# MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

**AEROPORT CASA ANFA**  
**CASABLANCA**  
**TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883**  
**FAX / 05 22 91 26 52**  
**TELEX / 3998 MUT**  
**E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma**

## FEUILLE DE SOINS MU 008022

### A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : .....  
 Matricule : ..... Fonction : ..... Poste : .....  
 Adresse : .....  
 Tél. : ..... Signature Adhérent : .....

### A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : EL GLIDER SADIA ..... Age 10 03 1962 .....  
 Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent  Conjoint  Enfant

Date de la première visite du médecin : 16/02/2023

Nature de la maladie : Toux de geste + dt de l'hippocrate gache

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances.

A Osaka , le 16.02.23 Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois

*Dr Mohamed CHIRANI*  
URGENTIEN  
66, Rue Ahmed Barakat, 1er Etage  
App. N° 2, Maârif Casablanca  
Tél: 06 40 81 18 18 - 0522 255 932

### VOLET ADHERENT

DECLARATION MU 008022

Matricule N° : .....  
 Nom du patient : .....  
 Date de dépôt : .....  
 Montant engagé .....  
 Nombre de pièces jointes : .....

**MUPRAS**



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/02	C	6	200	Dr Mohamed CHIBANI URGENTISTE 66, Rue Ahmed Barakat, 1er Etage Appt N° 2 - Maroc - Casablanca Tél: 05 40 81 18 18 - 0522 255 932
23				

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LA COLOMBE 33, Rue Ibnou Nafss Marif - Casablanca Tél: 0522 257 117 / RC 255748 INPE: 092037217	16/02/23	318,90

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr Mohamed CHIBANI URGENTISTE 66, Rue Ahmed Barakat, 1er Etage Appt N° 2 - Maroc - Casablanca Tél: 05 40 81 18 18 - 0522 255 932	16/02	Echographie	150,-
	23	Abdo - pelvien	

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>				
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
25533412	H	21433552		COEFFICIENT DES TRAVAUX
00000000		00000000		
00000000		00000000		MONTANT DES SOINS
35533411	G	11433553		
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. MOHAMED CHIBANI**

**Urgentiste et Médecine Générale**

**Ex. Médecin colonel des forces armées royales**

**Ancien Médecin chef des unités des F.A.R**

**Médecin au Kosovo dans le cadre des Nations Unies**



**د. محمد الشيباني**

**الطب الإستعجالي و الطب العام**

طبيب ضابط سامي سابق بالقوات المسلحة الملكية

طبيب رئيس لوحدات بالقوات المسلحة الملكية

طبيب في التجنيد العسكري مع الأمم المتحدة بكوسوفو

**الدبلومات ال>Zامعية**

طب التجميل و طب مكافحة الشيخوخة

طب المستعجلات و الإنعاش و النقل الطبي

طب الأمراض المتنقلة جنسياً و السيداً (بشراكة مع الإتحاد الأوروبي)

**Diplômes d'université :**

- Cosmetologie medicale et medecine esthetique
- Secours, Soins de reanimations et evacuations sanitaires en situation d'urgence
- Des infections sexuellement transmissibles et Sida(Union Europeéenne)

**PHARMACIE LA COLOMBE**  
33, Rue Ibnou Nafis Maârif - Casablanca  
Tél: 0522 25 71 07 - BC: 255745  
IN E: 0920372

**Dr Mohamed CHIBANI**  
URGENTISTE  
66, Rue Ahmed Barakat, 1<sup>er</sup> Etage  
Appt N° 2, Maârif - Casablanca  
Tél: 06 40 81 18 18 - 0522 255 932

99,50 - Adiciflori (flacon) 8V x 2 flacon  
99,50 - Carbosorb de gest 8V x 2 flacon  
49,40 - metosfanomyl 8V x 2 flacon  
79,50 - laudex 140 x 2 flacon  
318,90

Lot: 325085  
A consommer de  
préférence avant le: 05/2025  
PPC: 99,50 DH

**Dr Mohamed CHIBANI**  
URGENTISTE  
66, Rue Ahmed Barakat, 1<sup>er</sup> Etage  
Appt N° 2, Maârif - Casablanca  
Tél: 06 40 81 18 18 - 0522 255 932

66, زنقة أحمد بركات، الطابق الأول، الشقة رقم 2، الماريف - الهاتف : 05 22 25 59 32

66, Rue Ahmed Barakat, 1<sup>er</sup> Etage, Appt N°2, Maârif - Tél : 05 22 25 59 32

*Horaires du travail : de 9h à 16h*

أوقات العمل : من 9 صباحاً إلى 16 مساً

Lot: 22369  
À utiliser de  
préférence avant le: voir Etiquette flacon  
PPC: 79,50 DH

8 032578 476033



METEOSPASMYL® B 20 caps molles  
Alvéroline citrate 60 mg / Siméticone 300 mg  
P.P.V. : 40,40 DH  
Distribué par COOPER-PHARMA  
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca  
6 118001 100293

Barcode for the product.



Lot: 01099

A consommer de  
préférence avant le: 12/2024  
PPC: 99,50 DH

6 111259 970205



# Dr. MOUINY Saïd

Chirurgien Dentiste

Orthodontiste

Soins - Prothèses - Orthodontie

22, Bis Rue Oussama Ibnou Zaïd  
(ex Jura) - 1er Etagé Maârif

Casablanca - Tél.: 05 22 23 20 77

Fax : 05 22 23 20 77



الدكتور أميني سعيد

طبيب جراحي للأسنان

تقديم - علاج - جراحة الأسنان

22، مكرر زنقة أسامة ابن زيد

(جورا سابقا) الطابق الأول - المعاريف

دارالبيضاء - الهاتف : 05 22 23 20 77

الفاكس: 05 22 23 20 77

Casablanca, le : 20/09/12

Cher collègue :

Nous avons résu la consultation Mme Hania Hikim, l'interrogatoire et l'examen clinique ont révélé qu'elle est sujette pour HTA sous Alpraz et Anxiol.

Veuillez nous informer sur son état de santé actuelle et les éventuelles mesures à prendre lors de sa

être en charge par des extractions  
multiples sans anesthésie locale  
et l'acco-régionale.

cordialement

Centre Dentaire Jura

Dr Saïd MOUINY

Tel: 05 22 23 20 77



**Dr. MOHAMED CHIBANI**

**Urgentiste et Médecine Générale**

**Ex. Médecin colonel des forces armées royales**

**Ancien Médecin chef des unités des F.A.R**

**Médecin au Kosovo dans le cadre des Nations Unies**



**د. محمد الشيباني**

**الطب الإستعجالي و الطب العام**

طبيب ضابط سامي سابق بالقوات المسلحة الملكية

طبيب رئيس سابق للوحدات بالقوات المسلحة الملكية

طبيب في التجنيد العسكري مع الأمم المتحدة بкосوفو

**الطب الجامعي :**

طب التجميل و طب مكافحة الشيرخنة

طب المستعجلات والإعاش و النقل الطبي

طب الأمراض المتنقلة جنسياً و السيداً (بشراكة مع الإتحاد الأوروبي)

**Diplômes d'université :**

- Cosmetologie médicale et médecine esthétique
- Secours, Soins de réanimations et évacuations sanitaires en situation d'urgence
- Des infections sexuellement transmissibles et Sida(Union Européenne)

Casablanca, le

*16/02/2023*

**Dr Mohamed CHIBANI**

**URGENTISTE**

66, Rue Ahmed Barakat, 1er Etage  
Appt N° 2, Maârif, Casablanca  
Tél: 05 40 81 18 28 - 0522 255 932

*EL GUIDER*

*SADIA*

FACTURE

- Nom: EL GUIDER SADIA

- Examens = Échographie Abdomino pelvique

- Montant = 150,-

la présentation facture est arrêtée  
à la fin de cette guérison  
du haur

**Dr Mohamed CHIBANI**

**URGENTISTE**

66, Rue Ahmed Barakat, 1er Etage  
Appt N° 2, Maârif, Casablanca  
Tél: 05 40 81 18 28 - 0522 255 932

66، زنقة أحمد بركات، الطابق الأول، المثلثة رقم 2، المغارف - الهاتف : 05 22 25 59 32

66, Rue Ahmed Barakat, 1<sup>er</sup> Etage, Appt N° 2, Maârif - Tél: 05 22 25 59 32

Horaires du travail : de 9h à 16h

أوقات العمل : من 9 صباحاً إلى 16 مساً